



INFORMATIONS concernant la **RENTRÉE**

Rentrée COLLEGE	jeudi 02 septembre à 8 h 30 → élèves de 6 ^e vendredi 03 septembre à 8 h 30 → élèves de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e
Rentrée PRIMAIRE	jeudi 02 septembre à 8 h 30 → élèves de CM, CE, CP, Petite + Grande Section <i>(les enfants de Moyenne Section restent à la maison)</i> vendredi 03 septembre à 8 h 30 → élèves de Grande + Moyenne Section <i>(les enfants de Petite Section restent à la maison)</i>

• Calendrier de l'année : vacances scolaires

Toussaint :	du vendredi 22 octobre (16h45) au lundi 08 novembre (8h35)
Noël :	du vendredi 17 décembre (16h45) au lundi 03 janvier (8h35)
Hiver :	du vendredi 11 février (16h45) au lundi 28 février (8h35)
Printemps :	du vendredi 16 avril (16h45) au lundi 02 mai (8h35)
Fin de l'année pour les élèves :	jeudi 07 juillet (16h35)

Horaires :

<i>Début des cours collège :</i>	8h 35
<i>Début des cours primaire :</i>	8h 30
<i>Fin des cours collège :</i>	16h 45
<i>Fin des cours primaire :</i>	16h 35

• Assurance scolaire : proposition d'assurance scolaire.

www.saint-christophe-assurances.fr/particuliers/espaceparents taper code postal et choisir Notre-Dame.

- Si elle vous intéresse, télécharger le bulletin d'adhésion et nous l'envoyer avec le règlement, pour la rentrée (**chèque à l'ordre de "Ensemble scolaire Notre-Dame"**).
- Dans le cas contraire, vous devez nous fournir une attestation délivrée par votre assureur. Nous vous rappelons que les enfants doivent être assurés au moins en responsabilité civile (dommages **causés** à autrui). D'autre part, l'assurance "dommages **subis**" est **obligatoire pour les sorties et voyages**, et conseillée à ceux qui portent des lunettes. Contactez éventuellement votre assureur, et vérifiez vos garanties !

• Absences : **en cas d'absence, vous devez prévenir l'établissement**, en appelant le secrétariat, **à partir de 8h** (04 50 73 70 24).

Nous vous rappelons d'autre part que toute absence (RV médicaux, contraintes familiales ou autres) doit faire l'objet d'une demande écrite et justifiée.

CONDITIONS FINANCIERES

A) Principes : l'Ensemble scolaire Notre Dame est un établissement à but non lucratif. La participation demandée aux familles correspond au coût de fonctionnement et à l'amortissement des locaux ; déduction faite des subventions reçues.

Nos tarifs (contribution des familles et demi-pension) sont établis pour la totalité de l'année scolaire et répartis sur 10 mois. **Ils tiennent compte des vacances et sorties scolaires**

Un trimestre commencé est dû dans sa totalité.

Rappel : sans avis d'imposition de votre part, le tarif E est appliqué.

B) Contribution des familles

I/ Si vous souhaitez changer de mode de règlement, merci de nous le signaler rapidement (*pour un prélèvement automatique : demander une fiche « mandat de prélèvement SEPA » à la comptabilité ou au secrétariat. A rendre complétée au plus tôt.*)

II/ Facturation et Règlement : La **facturation** est annuelle. Le **paiement** peut s'effectuer au choix :

1/ par chèque en une seule fois ou par trimestre (**merci de noter au dos du chèque le n° de compte figurant sur la facture ou le nom de l'enfant**)

(*afin d'éviter tout oubli, vous pouvez faire 3 chèques en mentionnant la date de dépôt à la banque*)

2/ par prélèvement : prélèvement mensuel le 10 de chaque mois, d'octobre à juin (*soit 1/9 de la facture annuelle*)

3/ ou en espèces (*un reçu vous sera alors délivré*)

C) Les Cahiers d'exercices ou autres documents particuliers, distribués aux élèves, sont facturés en même temps que les frais de scolarité et demi-pension

TOURNEZ S.V.P.

• **Transports scolaires** :

Ils seront assurés dès le jour de la rentrée pour tous les élèves de l'école et du collège

• **Cantine**:

Il est rappelé que la cantine est gérée par l'Association Familles Rurales. La carte d'adhérent est **obligatoire** pour les élèves qui mangent à la cantine. Elle est

Informations complémentaires pour le PRIMAIRE :

Mme TOURNET Christine → en Maternelle,
Mme BUREAU Emily. → en CP, CE1 et CE2
Mme PEILLON Véronique → en CM1, CM2 et CE2.

- ***Possibilité d'inscrire les enfants à la garderie périscolaire (7h30-8h30 / 16h30-18h00). Dossier d'inscription à retirer au secrétariat.***

Informations complémentaires pour le COLLEGE

Retourner avant le 25 août :

- *pour les nouveaux élèves* : fiche médicale + autorisation de sortie
- *pour TOUS* : Un **chèque de caution de 150 euros** (par enfant) à l'ordre de « **Ensemble Scolaire Notre-Dame** » (merci de noter le nom, prénom et niveau de classe de l'élève au dos) pour que nous puissions donner les Livres à la rentrée. La caution vous sera restituée à la fin de l'année scolaire en fonction des dégradations subies au cours de l'année.

Pastorale 6èmes

Les heures seront réparties sur **certains mercredis matins et certains mardis**. Plus d'informations seront données en début d'année.

Catéchèse et instruction religieuse: il nous manque des parents pour aider à l'encadrement de la catéchèse en 6è. Contactez-nous ! N'ayez pas peur, vous ne serez pas seul(e)! Merci.

Conseils de classe : les parents délégués sont présents aux 3 conseils trimestriels, les élèves délégués aux 2 premiers. Des explications complémentaires seront données lors des réunions de parents du début d'année.

Réunions de parents (*ne pas se garer devant la boulangerie*)

- **Sixièmes** : **jeudi 02 septembre à 14h dans la classe de votre enfant.**
(voir circulaire jointe)
- **5è** : **lundi 06 septembre à 18h au collège.**
- **4è** : **jeudi 09 septembre à 18h au collège.**
- **3è** : **lundi 13 septembre à 18h au collège.**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et souhaitons à tous une bonne rentrée.

Joséphine BERNARD

Jérôme CLAEYS

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L. Association des Parents d'élèves de l'Enseignement libre
aura lieu au mois de septembre 2020 (le jour vous sera communiqué ultérieurement).

Vanessa MEYNET, Présidente de l'A.P.E.L.